

Liberte Politique

/

## L'Ordre des Médecins contre le syndicat des gynécologues obstétriciens de France

Article rédigé par *medias-presse.info*, le 13 avril 2019

Source [medias-presse.info]

Citizengo signale plusieurs événements qui se sont déroulés ces dernières semaines à l'encontre du syndicat des gynécologues obstétriciens de France (SYNGOF) et du docteur de Rochambeau.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) a décidé de poursuivre devant la juridiction ordinaire trois responsables du syndicat des gynécologues obstétriciens de France (Syngof) qui avaient lancé l'idée d'une grève des avortements pour faire pression sur le gouvernement.

La liberté de conscience est un DROIT pour les médecins... Mais, il y a le droit et il y a les dogmes républicains comme l'avortement ou la loi Veil.

“Le droit à l'IVG est un acquis majeur des femmes », ose écrire l'Ordre des Médecins, faisant fi du serment d'Hippocrate.

Le mailing du syndicat des gynécologues obstétriciens de France a donc été jugé indigne par le ministère de la Santé, le secrétariat d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et plusieurs organisations de défense des droits des femmes. Très vite, l'Ordre des médecins avait également été sommé d'intervenir à la suite des pressions (contrairement aux 3 églises attaquées par jour en moyenne qui n'inquiètent pas le gouvernement).

Le Conseil national de l'ordre des médecins a en effet reçu près de 13.000 mails l'incitant à sanctionner les responsables du SYNGOF, tandis qu'une manifestation s'est déroulée sous ses fenêtres.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

13/04/2019 10:00